

DECRET N° 2008-083 DU 06 MARS 2008

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
pour l'exercice 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-481 du 30 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Micro Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2003-224 du 07 juillet 2003 portant approbation des statuts de l'ANPE ;
- Sur** proposition du Ministre de la Micro Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2008 ;

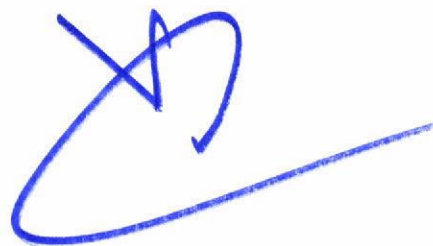
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) pour l'exercice 2008 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

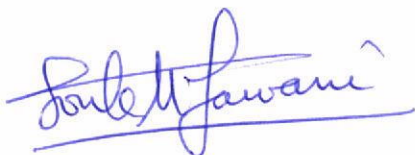
Fait à Cotonou, le 06 mars 2008

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Micro Finance, de
l'Emploi des Jeunes et des Femmes,
et des Petites et Moyennes
Entreprises,



Sakinatou ABDOU ALFA OROU SIDI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MMFPMEEJF 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3- UNIPAR-FDSP 2 ANPE 2 JO 1.-